

AVIS D'EXPERT

Un pas en arrière, un pas en avant

Paris, le 19 juillet – Après le relèvement du taux des droits de mutation perçus par les départements, hier a été annoncé un abattement supplémentaire de 25 % sur les ventes de résidences secondaires réalisées entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014, pour fluidifier le marché et accroître l'offre. Mais qu'en est-il de la demande ? Comment, dans ce contexte, les acheteurs peuvent-ils ne pas rester attentistes et avoir une vision de long terme du marché ?

Suite à l'annonce de réforme du régime d'imposition des plus-values immobilières en juin dernier, Bernard Cazeneuve, ministre du budget, a annoncé :

- 1) Le délai pour bénéficier d'une exonération totale de la plus-value au titre de l'impôt sur le revenu sera ramené de 30 à 22 ans ;
- 2) un abattement exceptionnel supplémentaire de 25 % sera accordé aux cessions réalisées entre le 1^{er} septembre 2013 et le 31 août 2014

« Cette mesure est positive, elle va dans le bon sens mais son impact risque d'être limité. De nombreux biens ont été vendus fin 2011 avant le passage à 30 ans de détention, et ceux qui pourraient l'être prochainement ne sont pas forcément ceux pour lesquels il y a une forte demande. Nous sommes actuellement dans un marché sur lequel il y a davantage un problème de demande qu'une pénurie d'offres. Malgré des conditions de taux exceptionnelles et des prix globalement stables, le marché reste atone et les acheteurs attentistes. **L'annonce d'une nouvelle réforme chaque jour risque de renforcer le sentiment d'incertitude plutôt que de rassurer les futurs propriétaires qui en ont pourtant plus que jamais besoin** » explique Hervé Hatt, président de meilleurtaux.com.

À propos de Meilleurtaux – www.meilleurtaux.com

Depuis sa création en 1999, Meilleurtaux conseille les particuliers à la recherche d'un crédit immobilier. Il les met en relation avec les établissements bancaires susceptibles de leur accorder la meilleure solution de financement (taux du crédit, assurance de prêt, etc.), compte tenu de leur profil et de leur projet. L'offre de Meilleurtaux s'est étendue aux autres crédits et à l'assurance. Les services sont accessibles à partir du site Internet www.meilleurtaux.com, via les plates-formes téléphoniques, ou auprès de l'une des 170 agences à Paris et en région.

Contacts presse

Sandrine Allonier

Tél. : 01 41 97 98 67

communication@meilleurtaux.com